

Conseil municipal du 08 aout 2019

La séance du conseil municipal commence par une minute de silence en mémoire du Maire de Signes, mort dans l'exercice de sa fonction.

1- PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC

Il consiste à procéder au remplacement de mats à Surnette et à la Vaysse + extinction nocturne, pour un coût de 58115,40 € HT.

La participation du Syndicat d'énergie est de 45% ; la participation de la commune est de 55% soit 31963,47 €

Le conseil approuve ce programme, à l'unanimité.

2- AVENIR DU CABINET MEDICAL

Il a été construit en 1987 et donné en location à la SCI « Les Barbelottes » moyennant un crédit bail de 15 ans, correspondant au remboursement de l'investissement au terme duquel la SCI devait lever l'option d'achat. Celle-ci a bien été levée au terme de crédit bail, en 2002 mais n'a pas été suivie d'effet. Depuis lors les professionnels occupent les locaux à titre gratuit (rappelons que le dentiste a procédé à une rénovation complète des locaux de l'étage, à ses frais)

En réponse à une nouvelle demande de la commune, les associés sollicitent la réalisation de travaux de rénovation (fenêtres, peintures, électricité...) et de mise aux normes accès handicapés du rez de chaussée, moyennant un loyer à déterminer.

3- DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES le Mazet = 4

En prévision des nouvelles élections de 2020, le nombre de délégués au Conseil Communautaire doit être réactualisé. La CCHL a délibéré sur une nouvelle proposition de répartition des représentants communaux. Chaque Conseil municipal doit ensuite se prononcer.

	Situation actuelle	Droit commun	Proposition CCHL
Le Chambon /Lignon	7	7	7
Chenereilles	2	1	2
Mas de tence	2	1	1
Mazet St Voy	4	3	4

ST Jeures	3	2	3
Tence	8	9	9

Le Conseil Municipal approuve la proposition de la Communauté de Communes, à 26 délégués, à l'unanimité.

- 4- SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (contrat 43 – 11) POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIE D'ACCES AU CALIBERT. Cette voie : VC 1 route de Saint Voy, est subventionnée au titre de la DETR au taux de 27,2349% soit 22070,00€

- Total HT 81 035, 00

Le conseil approuve le projet et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

- 5- PROPOSITION de coupe de bois sur la forêt sectionnale des EYGAUX/LA BOURGHEA pour l'exercice 2020 (ONF) approuvé à l'unanimité.
- 6- Aliénation d'un chemin rural à Vacheresse. Pour donner suite à cette demande d'aliénation, il convient de diligenter une enquête publique.
- 7- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA BDP (bibliothèque départementale de Prêts), la convention est prolongée de deux ans, à l'unanimité.
- 8- DEMANDE DE FINANCEMENT DE GOBELETS PLASTIQUE (APE/ COMITE d'ANIMATION/CLUB de FOOT) trois associations font part de leur demande d'aide à l'achat de gobelets en plastique réutilisables pour un montant estimatif de 2500 euros (6000 gobelets) avec marquage. Le débat s'engage sur la question de l'écologie de ces gobelets, en plastique. Et le choix possible de s'équiper en matériel durable. La responsabilité du choix de la vaisselle revient aux associations et le conseil souhaite les soutenir en acquérant et installant au Calibert un lave vaisselle accessible aux associations.
- 9- SUBVENTION ECOLE : le conseil décide d'octroyer une subvention de 15 euros par élève, destinée à financer les projets scolaires.

- QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux de l'école : le plafond du préau étant amianté, la commune décide de procéder à son désamiantage, pour poursuivre les travaux ; De ce fait, l'achèvement du chantier est prévu pour la fin de l'année.

Installation de la fibre. La commune va envoyer les certificats d'adressage.